



INFORMATIONS

Le Policier adjoint, appelé auparavant Adjoint de sécurité (ADS), travaille pour la police nationale. Il peut évoluer en tant que gardien de la paix. Il surveille la population, s'assure de sa sécurité et lutte notamment contre la délinquance, à n'importe quel moment de la journée.

Le Policier adjoint exerce en uniforme, sur le terrain, mais aussi dans un commissariat, une préfecture ou une brigade de transports en commun.

MISSIONS PRINCIPALES

Travaillant sous l'autorité d'un policier :

- Patrouiller (à pied ou en voiture) dans un quartier
- Assister les victimes
- Accueillir et informer le public dans un commissariat de police
- Effectuer des tâches administratives
- Agir en renfort dans une équipe de police secours
- Faire la circulation à proximité d'une école

QUALITÉS REQUISES

Être à l'écoute et avoir le sens du contact, faire preuve de diplomatie et fermeté, avoir l'esprit d'équipe, savoir gérer le stress, posséder une bonne condition physique

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un Policier adjoint en début de carrière est d'environ **1 200 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie C** (pas de diplôme requis).

Pour concourir, le candidat doit :

- être de nationalité française
- être âgé de plus de 18 ans mais moins de 30 ans
- avoir effectué la Journée de Défense et de Citoyenneté

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

Envoi d'un dossier au commissariat de police le plus proche, un service territorial de la Police aux frontières, une Compagnie républicaine de sécurité, ou, en ligne, sur le site de la police nationale.

Le candidat devra effectuer une **visite médicale** pour s'assurer qu'il est en bonne forme physique, que sa vision est correcte, et qu'il est apte à travailler de jour comme de nuit.

Une **enquête administrative** est également effectuée pour s'assurer de sa bonne moralité.

ADMISSION

1. **Tests psychotechniques.**
2. **Épreuves sportives** éliminatoires, qui évalueront la résistance musculaire, l'isométrie et l'endurance cardio-respiratoire du candidat.
3. **Entretien avec un jury**, durant lequel le candidat devra notamment commenter une photo représentant une scène de la vie courante.